



COMMISSION ARBITRES

MARDI 26 octobre 2021 à 18h00

Procès-Verbal N°529

REUNION CDA

Présents : CHARLES Jacques, TREVISSAN Ludovic, CARRETERO Christophe, YUKSEL Ferdinand

Excusés : SABATINO Joseph, Aboubakar LALO

.....

La CDA prend acte les décisions du bureau du District de reprendre l'arbitrage à 3 arbitres officiels dès le début des matchs retours en catégorie D1.

NOTES AUX ARBITRES ET AUX CLUBS

PROCEDURE PASS SANITAIRE CONCERNANT LES JOUEURS DE LA RENCONTRE

Concernant la supervision des pass sanitaires des joueurs, le responsable covid du club recevant doit en collaboration avec le responsable covid du club visiteur contrôler avec la tablette et en amont du contrôle des licences, la validité du pass sanitaire.

A l'issue de ce contrôle le responsable ramène la tablette à l'arbitre en indiquant les résultats effectués. En aucun cas l'Arbitre n'intervient lors de ce contrôle.

INFORMATION ARBITRAGE :

- Les Arbitres Auxiliaires et Bénévoles qui sont ASSISTANTS, ne doivent en aucun cas signaler le **Hors-Jeu**
- Les désignations des catégories D3-D4- D5 – FEMININES seront assurées par Yuksel Ferdinand (06-17-14-62-03 - Mail yuksel.ferdinand@gmail.com)
- **Important : Pour que vos indisponibilités soient prises en compte, les arbitres doivent obligatoirement cocher les cases District et Ligue sur MyFFF.**
- Les arbitres désireux d'officier en Futsal sont priés de faire acte de candidature à la CDA.

Il est rappelé aux arbitres de prévenir par mail à la CDA et copie au désignateur une indisponibilité tardive en incluant en pièce jointe le justificatif adéquat. Sans quoi le match ne sera pas modifié.

Les arbitres ne devront en aucun cas porter une appréciation sur la validité de la licence contenue dans les tablettes et s'autoriser à refuser la participation d'un joueur ; il appartient aux capitaines de porter réserve le cas échéant.

- **RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT**

> FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION :

La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1.

> Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales) les frais d'arbitrage Sont à répartir par moitié entre les deux clubs.

CONTROLE DES ARBITRES

Les arbitres seront observés selon la configuration de la désignation : seul ou à trois lorsque cette situation provisoire sera normalisée.

TUTORAT

Candidatures tutorat retenues :

AKSOYE Emre

SAIDIA Kamel

LHUILLIER Ludovic

DESTRAS Patrick

ZEMZEMI Oualid

LEVYN Davis

BENMAHREZ Mohamed

CHOKOL Ahmad

DAPPEL Didier

HAGLI Georges

BESSAOUD Amar

TOUBAL Lissan

Nota : Vous devez remplir une feuille de rapport pour chaque rencontre et la retourner impérativement au District.

- Les désignations des tuteurs apparaitront en **Observateur 2**.
- Fichier à remplir à télécharger sur le site du District.
- Les frais seront réceptionnés par Luc Vagneux et transmis au secrétariat du district pour paiement.
- Les arbitres intéressés par le tutorat des jeunes arbitres (4 passages obligatoires 20€ x 4) sont priés de se manifester par mail à l'attention de la CDA. Possibilité de voir le jour du stage avec le responsable sur place.
- La CDA demande aux arbitres D1 et D2 qui doivent faire 2 contrôles jeunes comme prévus, rajoute et donne les possibilités suivantes :
- * 2 contrôles jeunes gratuitement (comme existant).

- * ou 4 tutorats avec les arbitres débutants, avec indemnité comme ci-dessus (4 passages obligatoires 20€ x 4= 80€).

INFORMATIQUE

La CDA a entamé l'informatisation des données (fiches de renseignement, transfert des dossiers, archives...) pour faciliter le travail des dossiers des arbitres. Un panel se chargera de cette lourde opération dans les meilleurs délais.

DESIGNATIONS :

Veillez noter les coordonnées des désignateurs du District de l'Isère

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1-D2 - ASSISTANTS	07-85-98-74-44	designation.isere@gmail.com
YUKSEL Ferdinand	D3-D4- D5 – FEMININES	06-17-14-62-03	yuksel.ferdinand@gmail.com
GUIRADO-PATRICO Nathan	U20 ligue et district	06-68-68-31-61	designateur-u20-38@outlook.fr
CUSANNO Stéphane	U 17 + U15	06-46-41-36-44-	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
AKYUREK Mustafa	Foot entreprise et Futsal	06 58 92 79 30	mustaky38@yahoo.fr

FORMATIONS : FIA 2021-2022 :

1ère formation :

16-23-30 octobre 2021 ; formation administrative le 6 novembre 2021.

- Les candidats seront convoqués par la Laura Foot avec les responsables de la formation.
- Celle-ci aura lieu au District de L'isere de Football rue pierre de coubertin.
- 2ème journée le 23/10/2021 de 8h30 à 18h00 précises.
- 3ème Journée : Le 30/10/2021 de 8h30 à 18h00.
- Pass sanitaire et masque à l'intérieur obligatoire.
- Pensez à prendre un tenue de sport et autres matériels de prise de notes

STAGE DE RATTRAPAGE DES ARBITRES :

Le stage de rattrapage est prévu le **11 novembre 2021** et aura lieu au District de l'isère rue pierre de coubertin est obligatoire pour les arbitres absents **le 11 septembre au TSF de Voiron.**

Ce stage aura lieu sur une ½ journée de 8h00 à 12h00.

Le Pass sanitaire et le masque en intérieur est obligatoire.

Déroulement du stage :

8h00 / 8h15 : Accueil des arbitres ;

8h15 / 10h00 : Tests physiques.

10h15 / 11h15 : Nouvelles lois du jeu.

11h15 / 12h00 : Questionnaire sur table.

Un mail sera envoyé à chaque Arbitre en plus du message qui fait office de convocation.

COURRIERS ARBITRES

Indisponibilités : DJOUDER Mourad (Lu et Noté), Bon rétablissement.

THOMET Jean : Excellente Initiative au vu des circonstances bien tristes

DAPPEL Didier : Transmis au responsable Tutorat.

NOTES AUX ARBITRES

Féminines à 11 et 8 : Durée de la rencontre 45'.

Seul les Arbitres officiant en D1 doivent s'assurer que l'éducateur est bien inscrit sur la FMI

Rappel : En Coupe les frais sont partagés par les deux clubs et il n'y a pas de prolongation en cas d'égalité (Tirs au But)..

Encore trop de Rapports d'arbitres sont incomplets : Pas de noms de joueurs, pas de N° de Licence sur Rapport Disciplinaire. **SOYEZ VIGILANT**

COURRIERS CLUBS

GUC FOOTBALL : Enquête en cours pour suite à donner.

VINAY : Lu et Noté.

Demande D'Arbitres : Entente Foot des Etangs : Transmis au responsable désignation : Satisfaction vous sera donné dans la mesure du possible.

ATTENTION LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.